

DOCUMENT RELATIF A L'OFFRE**- Annexe à l'acte d'engagement (ATTRI1) -**

Objet : Fourniture de barrage gonflable de haute mer destiné à la lutte antipollution au profit du centre d'expertises pratiques de lutte antipollution (CEPPOL).

OPERATEUR ECONOMIQUE Qualité de PME/PMI : oui ☐ non ☐	CORRESPONDANT DE L'OPERATEUR ECONOMIQUE
Cachet de la Société	Nom : Téléphone : Mail :

A COMPLETER PAR L'OPERATEUR ECONOMIQUE (chaque case doit être renseignée ou justifiée).

1. Prix*

Poste	Désignation des fournitures	Prix unitaire (€ HT)	TVA (%)	Prix unitaire (€ TTC)
1	Un (1) barrage gonflable de haute mer <u>Comprenant :</u> 30 tronçons de 10 mètres de barrage gonflable hauturier, 2 systèmes de traction (soit 1 système de traction bâbord et tribord), 1 kit de réparation + notice.			
2	1 tronçon de 10 mètres équipé de jonction ASTM pour barrage gonflable hauturier.			
3	1 système de traction bâbord (repéré de couleur rouge) ou 1 système de traction tribord (repéré de couleur verte) pour barrage gonflable hauturier.			

* Cf. article 8.1 du CCAP n° DAF_2026_000327.

L'ensemble présente toutes les caractéristiques techniques mentionnées dans le cahier des clauses techniques particulières DAF_2026_000327.

2. Délai d'exécution (cf. article 7.2.2 du CCAP n°DAF_2026_000327)

Délai de mise à disposition en usine¹	jours calendaires
---	------------------------

²Ce délai, exprimé en jours calendaires, court à compter, soit de la date de notification au titulaire du procès-verbal d'acceptation en usine, soit de la date de décision du service prescripteur de faire livrer le matériel pour vérification à destination, jusqu'à la réception effective du matériel par le service prescripteur.

La période de garantie commerciale est d'au minimum deux (2) ans et comprend pièces détachées, main d'œuvre, déplacement et transport A/R du matériel le cas échéant.

(Joindre les conditions et modalités de garantie en annexe).

Le titulaire souhaite bénéficier de l'avance : ☐ NON ☐ OUI
(Cocher la case correspondante)

Page 2 sur 2